



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Arrêté N° 25-2020-11-30-009

Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Doubs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-1 à 9 et R125-23 à 27 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n°25-2019-01-15-011 du 15 janvier 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2020-06-16-014 du 16 juin 2020 portant délégation de signature à M.Patrick VAUTERIN, directeur départemental des territoires du Doubs ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'information des acquéreurs et locataires dans le département du Doubs, suite à l'approbation de l'arrêté n°25-2020-09-17-008 portant création des secteurs d'information sur les sols dans le département du Doubs en date du 17 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1er :

La liste des communes visée à l'article 1er de l'arrêté n°25-2019-01-15-011 du 15 janvier 2019, est remplacée par celle figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Les modifications apportées à la liste annexée au présent arrêté concernent les communes de :

Au titre des secteurs d'information sur les sols :

AUDINCOURT, LE BELIEU, BESANCON, CHALEZEULE, CHEMAUDIN-ET-VAUX, COLOMBIER-FONTAINE, DAMBENOIS, DASLE, DELUZ, LES FINs, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LEVIER, MORTEAU, PONTARLIER, LE RUSSEY, SAINT-HIPPOLYTE, SAINTE-SUZANNE, SELONCOURT, SOCHAUX.

Article 3 :

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché dans les mairies listées à l'article 2. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mentionné dans le journal l'Est républicain. Il sera accessible sur le site Internet départemental de l'État (www.doubs.gouv.fr).

Article 4 :

Les maires des communes listées à l'article 2 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 30 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires

Le Directeur

Patrick VAUTERIN

**Annexe à l'arrêté n°
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs**

**Liste des communes où s'applique
l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat
de vente ou de location (article R125-23 du code de l'environnement)**

N°	Code commune	Nom	Nom commune
1	25031	Ancienne usine à gaz	AUDINCOURT
2	25050	Stockage de broyats du Bélieu	LE BELIEU
3	25056	Ancienne usine à gaz	BESANCON
		BP Casamène	
		RAFINNERIE DU MIDI	
		ZENITH Précision	
4	25112	Société de location, d'entretien et de conditionnement	CHALEZEULE
5	25147	SMAC ACIEROID	CHEMAUDIN-ET-VAUX
6	25159	COMPAGNIE DES SIEGES (ex BAUMANN)	COLOMBIER-FONTAINE
7	25188	DECHARGE DE DAMBENOIS	DAMBENOIS
8	25196	MALNATI	DASLE
		PERRIN MANUTENTION	
9	25197	CAGB BASSIN ACCOSTAGE	DELUZ
10	25240	PREVAL HD broyage déchets verts	LES FINS
11	25315	GFD L'ISLE SUR LE DOUBS	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
		Usine JAPY	
12	25334	Levier Industries SAS Composants Mécanique	LEVIER
13	25411	École primaire Sainte Jeanne d'Arc	MORTEAU
14	25462	THEVENIN DUCROT	PONTARLIER
15	25512	SCIERIE DES RONDEYS	LE RUSSEY
16	25519	SODEX HUART ROLAND	SAINTE-HIPPOLYTE
17	25526	Société Nouvelle L'EPEE	SAINTE-SUZANNE
		Société Nouvelle GRANDJEAN	
18	25539	WITTMER	SELONCOURT
		DORCY	
19	25547	ENI France	SOCHAUX

Tableau : projets de secteurs d'information sur les sols